

## LES PARENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK EN COUR CONTRE LA PROVINCE

Les parents francophones du Nouveau-Brunswick contesteront devant les tribunaux la nouvelle *Loi sur l'éducation* de la province.

La Fédération des comités de parents du Nouveau-Brunswick a déposé une poursuite à la Cour du Banc de la Reine du Nouveau-Brunswick à Edmundston le 20 décembre dernier.

Les parents estiment que la nouvelle loi, qui a été adoptée en février 1997, ne respecte pas leurs droits scolaires reconnus à l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*.

Le gouvernement a aboli tous les conseils scolaires, tant anglophones que francophones, pour les remplacer par deux conseils consultatifs. La loi donne d'importants pouvoirs au ministre de l'Éducation, ce que contestent les parents.

« C'est une question de droit. C'est assez clair que les parents doivent exercer le contrôle scolaire » dit le président de la Fédération, Jean Giroux-Gagné. Ce pouvoir, les parents y tiennent.

« Il y a des décisions qui sont prises, qui ne sont pas celles que nous prendrions » explique M. Giroux-Gagné. Exemple: la fermeture d'écoles dans les petites localités acadiennes.

L'événement est considérable puisque le Nouveau-Brunswick était la seule province où le dossier scolaire était, pour ainsi dire, de l'histoire ancienne. Les Acadiens ont longtemps fait l'envie des parents francophones des autres provinces, qui ont dû se battre pendant des années avant d'obtenir la gestion de leurs écoles. C'était avant l'abolition de tous les conseils scolaires par le gouvernement libéral de Frank McKenna.

Les parents francophones ont tenté de négocier des amendements à la loi scolaire pendant deux ans et menacé à plusieurs reprises de recourir aux tribunaux pour faire reconnaître leurs droits, avant de passer à l'action. Ils croyaient même avoir convaincu le gouvernement McKenna de demander l'avis de la Cour d'appel de la province. Le nouveau gouvernement conservateur de Bernard Lord a toutefois choisi de ne pas poursuivre dans cette voie.

M. Giroux-Gagné pense que la cour va donner raison aux parents : « Au cours des 20 dernières années, les parents ont toujours gagné. Si ça devait aller devant la Cour suprême, nous irons ».

**Tiré de  
L'Association de la presse francophone  
Décembre 1999**